

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 16 Mars 2023

SEANCE du 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois Mars, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sépard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

PRESENTS : Madame, Monsieur : J. VIAUD – R. CASTEL – C. CEPPI – H. CHRIS – M. COMBE – JL. FRANÇOIS – JM. MACARIO – I. OGEZ – M. PAGANIN – L. SANCHEZ – C. SERRA – P. SAINTE-ROSE-FANCHINE – C. ZEDET – B. ALENDA – M. ALMES – M. BOISSY – D. CARRETERO – C. FIORENTINO – G. LOPINTO – Y. PIGRENET – JM. RANC – JL. RICHARD – Y. FUNEL – ML. GOURDON – S. BERGERE-MORANT – D. LAUMONT – JC. LERDA – V. PIEL – D. SOBRIE

En visioconférence : Madame, Monsieur : M. PELTIER – MC. PEYROUTOU – G. DEVAUX – G. TRENTIN

EXCUSES : Madame, Monsieur : D. LISNARD – P. ASCHIERI – M. CASSEZ – I. DOURLENS – C. ORTEGA – R. GALY – M. POURREYRON – C. TARICCO – C. ULIVIERI – E. VERAN – D. LE BLAY – G. GAUCI – C. BAREGE

ONT DONNE POUVOIR : Madame F. BRUNETEAUX à Monsieur C. FIORENTINO – Madame M. DI BARI à Monsieur B. ALENDA – Monsieur Sébastien LEROY à Monsieur D. LAUMONT – Madame M. TABAROT à Monsieur Y. PIGRENET

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 23 Février 2023.

2023-07 : Vote du Budget Primitif 2023

Après dépôt en Préfecture

Le : 29 Mars 2023

Publication ou notification

Du :

COMITE SYNDICAL

DU 23 MARS 2023

OBJET : Vote du Budget Primitif 2023

SYNTHESE : Il est proposé au Comité Syndical du SCOT'Ouest de voter le Budget primitif 2023 afin de permettre sa gestion comptable et budgétaire – Ce budget 2023 a été élaboré en tenant compte de la poursuite des activités engagées, des prévisions des recettes et des dépenses pour chacune des deux sections de fonctionnement et d'investissement. En outre, la contribution des membres, des deux Communautés d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins et du Pays de Grasse, s'élèvera, pour ce nouvel exercice 2023 à 204 000 € soit 102 000 € pour chaque EPCI.

Monsieur le Président expose :

En conformité au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Syndicat du SCOT'Ouest de voter son budget pour l'exercice 2023. Ce document tient compte du Rapport et du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 23 Février 2023.

Il inscrit notamment une participation des membres du Syndicat pour l'année 2023 d'un montant de 204 000 € soit 102 000 € par EPCI afin de poursuivre les activités engagées, notamment suite à l'approbation du Document.

Le budget primitif 2023 se présente tant en section de fonctionnement que d'investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	47 230.56
012	Charges de personnel et frais assimilés	144 900.00
65	Autres charges de gestion courante	2 710.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		194 840.56
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 100.00
Total des dépenses d'ordre		54 100.00
TOTAL		248 940.56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	1 650.00
74	Dotations et participations	204 000.00
75	Autres produits gestion courante	10.00
77	Produits exceptionnels	50.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		205 710.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 400.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 400.00
R002 Résultat reporté ou anticipé		41 830.56
TOTAL		248 940.56

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Chap.	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	364 152.59
21	Immobilisations corporelles	110 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		474 152.59
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 400.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 400.00
TOTAL		475 552.59

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
13	Subvention d'investissement	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	54 100.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		54 100.00
R001 Résultat reporté ou anticipé		421 452.59
TOTAL		475 552.59

Monsieur le Président propose :

D'approuver la participation des deux Communautés d'Agglomération membres à hauteur de 204 000 € soit 102 000 € par EPCI pour l'année 2023,

D'approuver sans modification le projet de budget 2023 selon les Chapitres budgétaires et le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2023 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus,

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la participation des Communautés d'Agglomération membres à hauteur de 204 000 € soit 102 000 € par EPCI pour l'année 2023,
- **D'APPROUVER** sans modification le projet de Budget 2023 selon les chapitres budgétaires et le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2023 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus,
- **D'ADRESSER** La présente délibération et le Budget 2023 ci-annexé à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale.

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus,



Jérôme VIAUD

**Président du Syndicat Mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes**